

COMMUNIQUÉ

« Procédures judiciaire et administrative à l'encontre d'un ancien animateur de la Commune de Canéjan »

Le 29 janvier 2020, le Pôle Enfance, Jeunesse, Animation (PEJA) a été alerté par la directrice de l'école maternelle Marc Rebeyrol de faits inquiétants impliquant un agent communal d'animation. Immédiatement, la Commune s'est rapprochée de la **Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ)**, du **Procureur de la République**, et a informé les services de la **Protection de l'enfance** (Cellule départementale de Recueil de traitement et d'évaluation ou CRIP) et de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** de la Gironde. Elle s'est également assurée, dans le respect de la présomption d'innocence, de l'éloignement du service de l'agent concerné dès le 30 janvier 2020.

S'ils sont avérés, ces événements sont graves et ont choqué notre communauté dans son ensemble. La Commune entend réaffirmer sa totale solidarité avec les familles qui s'interrogent légitimement et s'inquiètent.

En l'état et à la connaissance des services communaux, il n'y aurait aucun élément qui tendrait à considérer que des faits similaires auraient eu lieu au sein d'autres structures d'accueil de la Commune.

Des investigations sont en cours depuis le début du mois de février, dans le cadre d'une enquête préliminaire menée par le Procureur de la République, puis d'une procédure d'instruction judiciaire, toutes deux couvertes par **le secret qui limite le droit à l'information et dont la violation est constitutive d'un délit pénal**. En conséquence, **les autorités de tutelle ne nous ont pas permis de communiquer largement** afin de préserver le secret de l'instruction et la parole des enfants.

Parallèlement, une enquête administrative est ouverte par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, conformément aux articles L.227-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui régit la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental.

Localement, un groupe de parole et d'écoute a été mis en place pour les familles de l'école Marc Rebeyrol. Une psychologue est également intervenue auprès des équipes et des enseignants de l'école. Enfin, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ), unité spécialisée de la Gendarmerie, interviendra mi-septembre auprès des enfants des écoles du Bourg. Une intervention similaire est également prévue auprès des enfants des écoles de la House à une date proche, restant à définir.

Dans le cadre de ces différentes procédures, la Commune de Canéjan apporte son plein concours à la manifestation de la vérité.

Après avoir pris toutes les mesures conservatoires d'urgence et de protection qui étaient de son ressort, Monsieur le Maire a souhaité se constituer partie civile au nom de la collectivité.

Conscients de l'émotion suscitée, les élus restent à l'entière disposition des familles pour les accompagner et répondre aux questions qui relèvent de leurs compétences.